Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 14 mars 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-595 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588). » L'objet de ce règlement vise à modifier les tarifs exigés pour l'installation périodique d'un café-terrasse sur le domaine public dans l'arrondissement d'Outremont*.

AO-597 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48). » L'objet de ce règlement vise à ajuster certaines normes relatives aux cafés-terrasses sur le domaine public, dont les normes applicables sur une avenue piétonne et sur la place Alice-Girard, en plus de bonifier les normes relatives à l'accessibilité universelle

AO-598 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171). »* L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 29 mars 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate